



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/90  
14 septembre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Vingt-cinquième session  
Genève, 10-13 décembre 2007

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ  
DE LA VINGT-CINQUIÈME SESSION**

qui s'ouvrira au Palais des Nations à Genève,  
le lundi 10 décembre 2007 à 15 heures<sup>1</sup>

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la vingt-quatrième session.
3. Accréditation des organisations non gouvernementales.

---

<sup>1</sup> Des procédures d'accréditation applicables aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations ont été mises en place. Ceux-ci sont priés de remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site Web de la Convention (<http://www.unece.org/env/registration/Irtap.htm>) et de le renvoyer au secrétariat deux semaines au plus tard avant la réunion. Le jour de la réunion, les membres des délégations sont priés de retirer leur plaquette d'identité auprès du Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG au portail de Pregny (14 avenue de la Paix) (voir le plan sur le site Web de la Convention <http://www.unece.org/env/registration/Irtap.htm>).

4. Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et d'autres réunions connexes.
5. Proposition de la Lituanie concernant l'annexe II au Protocole d'Oslo de 1994.
6. État d'avancement des activités de base.
7. Réexamen et révision des protocoles et autres activités stratégiques.
8. Examen du Protocole de Göteborg de 1999.
9. Respect des obligations découlant des protocoles.
10. Stratégies et politiques des Parties à la Convention et des signataires concernant la réduction de la pollution atmosphérique.
11. Directives pour l'estimation et la communication des données d'émission.
12. Extension du champ d'application de la Convention et de ses protocoles.
13. Documentation pour la Convention.
14. Activités des organes de la CEE et des organisations internationales ayant un rapport avec la Convention.
15. Plan de travail pour 2008.
16. Questions financières.
17. Questions diverses.
18. Élection du Bureau.
19. Adoption des décisions prises à la vingt-cinquième session.

## II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

### **Point 1: Adoption de l'ordre du jour**

**Horaire indicatif:** Lundi 10 décembre, après-midi

**Documentation:** ECE/EB.AIR/90 (Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-cinquième session)

L'Organe exécutif devrait adopter l'ordre du jour de sa vingt-cinquième session (ECE/EB.AIR/90).

**Point 2: Adoption du rapport de la vingt-quatrième session****Horaire indicatif:** Lundi 10 décembre, après-midi**Documentation:** ECE/EB.AIR/89 et ECE/EB.AIR/89/Add.1 (Rapport de la vingt-quatrième session de l'Organe exécutif)

L'Organe exécutif devrait adopter le rapport de sa vingt-quatrième session, tel qu'amendé.

**Point 3: Accréditation des organisations non gouvernementales****Horaire indicatif:** Lundi 10 décembre, après-midi

À sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif a adopté à titre provisoire la décision 2006/11 relative à l'accréditation des organisations non gouvernementales leur permettant de participer aux réunions au titre de la Convention. Conformément à cette décision, le Bureau soumettra des recommandations sur chaque demande d'accréditation reçue de ces organisations. L'Organe exécutif devrait se prononcer sur l'accréditation pour chaque demande. L'Organe exécutif souhaitera peut-être examiner plus avant sa décision d'adopter à titre provisoire la décision 2006/11.

**Point 4: Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et d'autres réunions connexes****Horaire indicatif:** Lundi 10 décembre, après-midi

Le secrétariat appellera l'attention de l'Organe exécutif sur les débats intéressant ses travaux qui ont eu lieu à la soixante-deuxième session de la Commission (E/2007/37-E/ECE/1448) et à la quatorzième session du Comité des politiques de l'environnement (ECE/CEP/144). Il appellera tout particulièrement l'attention sur la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» qui s'est tenue à Belgrade du 10 au 12 octobre 2007. Il rendra compte de l'état de la Convention et de ses protocoles, compte tenu des adhésions et des ratifications enregistrées au cours de l'année précédente.

**Point 5: Proposition de la Lituanie concernant l'annexe II au Protocole d'Oslo de 1994****Horaire indicatif:** Lundi 10 décembre, après-midi

Le secrétariat a reçu et communiqué aux Parties, quatre-vingt-dix jours avant la session, une proposition de la Lituanie concernant l'annexe II au Protocole d'Oslo de 1994 qui consisterait à inclure son nom dans le tableau ainsi que les niveaux d'émission et plafonds des émissions (en kt SO<sub>2</sub> par an) pour les années 80, 90 et 2010 respectivement, comme suit: 311, 222, 145. Le chiffre pour 2010 représente une réduction de 35 % par rapport à l'année de référence 1990. L'Organe exécutif sera invité à adopter cette modification pour permettre à la Lituanie d'adhérer au Protocole.

**Point 6: État d'avancement des activités de base**

**Horaire indicatif:** Lundi 10 décembre, après-midi

**Documentation:** ECE/EB.AIR/2007/1 (État d'avancement des activités de base)

ECE/EB.AIR/2007/2 (Rapport de la trente et unième session de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à grande distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP))

ECE/EB.AIR/WG.1/2007/2 (Rapport de la vingt-sixième session du Groupe de travail des effets)

Pour faciliter l'examen de ce point, le secrétariat distribuera le document ECE/EB.AIR/2007/1 qui contient un résumé des principaux problèmes rencontrés et des résultats obtenus, et met en lumière les conclusions et recommandations soumises à l'Organe exécutif pour examen. Ce document, qui sera présenté par les présidents des organes subsidiaires pertinents, s'appuie sur les informations suivantes:

- a) Résultats de la trente et unième session de l'Organe directeur de l'EMEP;
- b) Résultats de la vingt-sixième session du Groupe de travail des effets. L'Organe exécutif devrait prendre note de ces rapports, ainsi que des conclusions et recommandations pertinentes.

Il devrait en particulier examiner la communication du secrétariat du Groupe de travail international sur l'observation de la Terre invitant la Convention à devenir une organisation participant à ce groupe.

**Point 7: Réexamen et révision des protocoles et autres activités stratégiques**

**Horaire indicatif:** Mardi 11 décembre, matin

**Documentation:** ECE/EB.AIR/WG.5/86 (Rapport de la vingt-neuvième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen)

ECE/EB.AIR/WG.5/88 (Rapport de la quarantième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen)

ECE/EB.AIR/WG.5/2007/14 (Négociation d'un protocole révisé ou d'un nouveau protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP))

ECE/EB.AIR/WG.5/2006/11 (Mécanismes de modification du Protocole sur les polluants organiques persistants)

ECE/EB.AIR/WG.5/2007/15 (Suite donnée à l'examen du Protocole sur les métaux lourds)

ECE/EB.AIR/WG.5/2007/17 (Plan d'action révisé pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale)

ECE/EB.AIR/WG.5/2007/9 (Atelier de Göteborg sur la pollution atmosphérique et ses rapports avec les changements climatiques et le développement durable)

Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen présentera ce point en évoquant les débats et décisions du Groupe de travail des stratégies et de l'examen à ses trente-neuvième et quarantième sessions. L'Organe exécutif devrait prendre note des rapports et examiner les conclusions et recommandations pertinentes. Il étudiera en détail les activités en rapport avec chacun des trois Protocoles les plus récents, ainsi qu'avec d'autres domaines de travail du Groupe de travail des stratégies et de l'examen:

- a) Polluants organiques persistants. L'Organe exécutif devrait examiner les mesures à prendre en ce qui concerne les propositions d'introduction de nouvelles substances dans le Protocole. Il devrait accorder l'attention voulue au travail accompli sur cette question. Il devra envisager toute autre mesure nécessaire d'après les résultats soumis au Groupe de travail des stratégies et de l'examen par l'Équipe spéciale des POP, compte tenu des débats du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et des informations sur les mécanismes de modification du Protocole fournies antérieurement par un groupe spécial d'experts juridiques, ainsi que de l'offre de l'Équipe spéciale d'aider aux travaux sur une révision du Protocole;
- b) Métaux lourds. L'Organe exécutif devrait envisager les mesures à prendre en ce qui concerne les propositions concernant l'ajout éventuel de nouvelles substances au Protocole. Étant donné que le premier examen du Protocole a été achevé à sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif devrait examiner les plans pour les travaux futurs sur les métaux lourds en s'appuyant sur le rapport de l'Équipe spéciale des métaux lourds ainsi que sur les débats et conclusions du Groupe de travail des stratégies et de l'examen;
- c) Protocole de Göteborg de 1999. Ce protocole sera examiné au titre du point 8;
- d) Échange d'informations, communication et Plan d'action pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale. Le Président du Groupe de travail rendra compte de l'état d'avancement des travaux sur l'échange d'informations et sur la mise en œuvre du Plan d'action pour les pays de l'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC). Il appellera l'attention sur un plan d'action révisé examiné par le Groupe de travail. Le secrétariat fournira des informations sur l'achèvement des travaux concernant le projet intitulé «Renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application de techniques non polluantes de combustion du charbon en Asie centrale (CAPACT)» ([www.unece.org/ie/capact](http://www.unece.org/ie/capact)). Ce projet, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, était axé à l'origine sur l'Asie centrale, puis a été élargi avec l'appui d'un fonds d'affectation spéciale, de manière à inclure des experts de pays à économie en transition d'autres régions. Les délégations des pays à économie en transition voudront peut-être souligner les priorités de leur pays en matière de renforcement des capacités et de suivi des travaux du CAPACT. L'Organe exécutif devrait étudier l'échange d'informations et le Plan d'action, et décider de prendre toutes autres mesures nécessaires;

e) La délégation suédoise souhaitera peut-être présenter les résultats de l'atelier de Göteborg sur la pollution de l'air et ses rapports avec les changements climatiques et le développement durable. D'autres délégations pourraient souhaiter présenter leur point de vue sur les conclusions et propositions de cet atelier.

### **Point 8: Examen du Protocole de Göteborg de 1999**

**Horaire indicatif:** Mardi 11 décembre, matin et après-midi

**Documentation:** ECE/EB.AIR/WG.5/88 (Rapport de la quarantième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen)

ECE/EB.AIR/2007/10 (Examen du Protocole de Göteborg de 1999)

ECE/EB.AIR/WG.1/2007/14 (Rapport d'examen du Groupe de travail des effets)

ECE/EB.AIR/WG.5/2007/18 (Rapport des quatrième et cinquième réunions du Groupe d'experts des particules)

ECE/EB.AIR/WG.5/2007/13 (Résumé du rapport intérimaire de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques)

D'après les décisions prises à sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif devrait achever son premier examen du Protocole. Le secrétariat présentera le document résumant les informations reçues des organes subsidiaires à l'appui de cet examen; les organes subsidiaires principaux ont déjà examiné et modifié un projet de ce document. L'Organe exécutif sera saisi, entre autres, d'un rapport du Groupe de travail des effets, d'un rapport de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques et d'un rapport du Groupe d'experts des particules. Des renseignements plus détaillés sur certains aspects de cet examen seront fournis sous forme de documents informels par, notamment, l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques (rapport intérimaire), le Groupe d'experts des particules (rapport final) et l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (rapport sur l'examen du Protocole). La réunion des Parties au Protocole, au sein de l'Organe exécutif, souhaitera peut-être convenir des mesures à prendre, y compris la révision éventuelle du Protocole, à la suite de cet examen. L'Organe exécutif souhaitera peut-être se prononcer sur des éléments à inclure dans le plan de travail pour 2008 ainsi que sur les travaux envisageables à plus long terme.

### **Point 9: Respect des obligations découlant des protocoles**

**Horaire indicatif:** Mercredi 12 décembre, matin

**Documentation:** ECE/EB.AIR/2007/3 (Dixième rapport du Comité de l'application)

Le Président du Comité de l'application présentera le dixième rapport du Comité sur le respect, par les différentes Parties, des obligations qu'elles ont contractées en vertu des protocoles et sur un réexamen approfondi du Protocole de Göteborg de 1999. L'Organe exécutif devrait examiner les recommandations du Comité.

À sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif a élu un nouveau membre du Comité pour un mandat de deux ans et réélu un autre membre pour une nouvelle période de deux ans. À sa vingt-troisième session, l'Organe exécutif avait élu quatre nouveaux membres du Comité et son président pour un mandat de deux ans, et réélu deux de ses membres pour une nouvelle période de deux ans. Les membres élus à la vingt-troisième session étant arrivés au terme de leur mandat, il faudra procéder à des élections. L'Organe exécutif voudra peut-être désigner le président du Comité.

**Point 10: Stratégies et politiques des Parties à la Convention et des signataires concernant la réduction de la pollution atmosphérique**

**Horaire indicatif:** Mercredi 12 décembre, après-midi

**Documentation:** ECE/EB.AIR/2007/4 (Élaboration du questionnaire sur les stratégies et les politiques)

ECE/EB.AIR/2007/5 (Stratégies et politiques des Parties à la Convention et des signataires concernant la réduction de la pollution atmosphérique)

Le secrétariat fournira à l'Organe exécutif des informations sur la publication de l'Examen 2006 des stratégies et politiques. Il rendra compte de ses consultations avec un groupe spécial d'experts pour l'élaboration du questionnaire 2008 sur les stratégies et politiques, comme il était demandé par l'Organe exécutif à sa vingt-quatrième session. Le secrétariat présentera aussi le projet de questionnaire 2008 sur la réduction de la pollution atmosphérique ainsi que des propositions visant à recueillir des informations auprès des Parties et à les notifier. Les Parties sont invitées à formuler des informations sur ce projet de questionnaire et sur les propositions et à les adopter.

**Point 11: Directives pour l'estimation et la communication des données d'émission**

**Horaire indicatif:** Mercredi 12 décembre, après-midi

**Documentation:** ECE/EB.AIR/GE.1/2007/15 (Directives pour l'estimation et la communication des données d'émission)

ECE/EB.AIR/WG.5/88 (Rapport de la quarantième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen)

L'Organe exécutif sera informé de l'élaboration des directives révisées par l'EMEP et de l'examen de la valeur juridique et du renforcement éventuel des directives par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen. L'Organe exécutif devrait envisager d'adopter les directives afin de les utiliser pour les travaux au titre de la Convention.

### **Point 12: Extension du champ d'application de la Convention et de ses protocoles**

**Horaire indicatif:** Mercredi 12 décembre, après-midi

**Documentation:** ECE/EB.AIR/2006/8 (Question de l'extension du champ d'application de la Convention)

À sa vingt-troisième session, l'Organe exécutif a invité son Bureau à étudier la question de l'extension du champ d'application de la Convention et à l'informer, à sa vingt-quatrième session, des aspects juridiques et pratiques d'une telle extension. À sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif a examiné les possibilités d'extension du champ d'application de la Convention. Il est convenu de poursuivre les efforts visant à encourager la participation des délégations de pays qui ne sont pas membres de la CEE et a invité son Bureau à examiner plus avant la question de l'extension du champ d'application de la Convention afin d'étudier les solutions possibles, à prévoir une démarche mieux ciblée et à lui faire rapport à sa vingt-cinquième session. L'Organe exécutif devrait examiner les nouvelles délibérations du Bureau et décider des mesures à prendre.

### **Point 13: Documentation pour la Convention**

**Horaire indicatif:** Mercredi 12 décembre, après-midi

**Documentation:** ECE/EB.AIR/2007/11 (Documentation pour la Convention)

Le secrétariat décrira les travaux sur l'harmonisation des documents au sein de la CEE ainsi que les efforts visant à simplifier la documentation de la Convention. Il appellera l'attention sur le fait que les prescriptions du système des Nations Unies en matière de documentation sont appliquées plus strictement. Il présentera des propositions ayant pour but de surmonter les difficultés actuelles et prendra note des changements qui pourraient être apportés. Les délégations souhaiteront peut-être faire connaître leurs points de vue sur les pratiques actuelles et celles qui pourraient être adoptées à l'avenir.

### **Point 14: Activités des organes de la CEE et des organisations internationales ayant un rapport avec la Convention**

**Horaire indicatif:** Jeudi 13 décembre, matin

Le secrétariat rendra compte des activités pertinentes des organes de la CEE. Les représentants d'organisations internationales (comme l'Organisation météorologique mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation mondiale de la santé) seront invités à donner des informations sur les activités de leur organisation qui présentent un intérêt particulier pour la Convention. La Communauté européenne sera invitée à fournir des informations supplémentaires sur la révision de la Directive fixant des plafonds d'émission nationaux, la collaboration avec les organes techniques et centres de programme de la Convention ainsi que la coopération future avec la Convention. L'Organe exécutif souhaitera peut-être tenir compte de ces informations lorsqu'il examinera son plan de travail.

**Point 15: Plan de travail pour 2008**

**Horaire indicatif:** Jeudi 13 décembre, matin

**Documentation:** ECE/EB.AIR/2007/6 (Projet de plan de travail pour l'application de la Convention en 2008)

ECE/EB.AIR/2007/7 (Projet de plan de travail 2008 pour les activités axées sur les effets)

ECE/EB.AIR/2007/8 (Projet de plan de travail 2008 pour l'EMEP)

ECE/EB.AIR/2007/9 (Projet de plan de travail 2008 pour le Groupe de travail des stratégies et de l'examen)

L'Organe exécutif sera appelé à convenir d'un plan de travail pour l'application de la Convention en 2008, compte tenu également de ses impératifs à moyen terme. Pour l'aider dans sa tâche, le secrétariat mettra à sa disposition les projets de plan de travail arrêtés par chacun des organes subsidiaires principaux, sur la base d'ébauches soumises à leur attention, et fournira une note explicative sur les procédures d'adoption des plans de travail. Les délégations souhaiteront peut-être communiquer des renseignements complémentaires intéressant le plan de travail.

**Point 16: Questions financières**

**Horaire indicatif:** Jeudi 13 décembre, matin

**Documentation:** ECE/EB.AIR/2007/2 (Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention)

L'Organe exécutif devrait examiner l'état de la Convention et prendre les mesures nécessaires pour assurer le financement de la mise en œuvre du plan de travail. En particulier, le budget de l'EMEP et celui des activités de base qui ne sont pas couvertes par le Protocole EMEP pour 2008 ainsi que le budget provisoire pour la période à venir seront adoptés au titre de ce point de l'ordre du jour.

Le secrétariat communiquera des informations sur les dons qui visent à financer les activités de mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles dans les pays de l'EOCAC, de même qu'un budget pour les activités futures dans ce domaine. L'Organe exécutif souhaitera peut-être prendre des mesures supplémentaires pour promouvoir ses travaux et attirer les fonds nécessaires.

**Point 17: Questions diverses**

**Horaire indicatif:** Jeudi 13 décembre, matin

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour, le secrétariat n'avait pas de questions à proposer au titre de ce point.

**Point 18: Élection du Bureau**

**Horaire indicatif:** Jeudi 13 décembre, après-midi

Le Bureau de l'Organe exécutif se compose actuellement d'un président et de sept vice-présidents, dont les présidents des quatre organes subsidiaires principaux. L'Organe exécutif devrait élire ces membres, qui constituent le Bureau et resteront en office jusqu'à la fin de la prochaine session. Il devrait aussi élire le président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et celui du Comité de l'application.

**Point 19: Adoption des décisions prises à la vingt-cinquième session**

**Horaire indicatif:** Jeudi 13 décembre, après-midi

Conformément à la pratique révisée adoptée par l'Organe exécutif à sa vingt-troisième session (ECE/EB.AIR/87, par. 73 b)) pour une période d'essai de deux ans, l'Organe exécutif adoptera les décisions qu'il aura prises au cours de la session. Le projet de rapport de la session, qui contient les décisions adoptées, sera finalisé par le Président, en consultation avec le secrétariat, à l'issue de la session et affiché sur le site Web de la Convention. Le rapport sera présenté pour adoption à la vingt-sixième session de l'Organe exécutif. Celui-ci devrait décider des modalités futures d'adoption de ses décisions et de son rapport.

-----